

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 2 MARS 2007

Le vendredi 2 mars 2007, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 26 février 2007, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS : MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - CHOC René - FALQUE Gilbert
Mme. DEROCLES Jocelyne - MM. POSTIC Daniel - CHANCRIN Roland - MARTIN Jean-Paul
Mme. ECHINARD Marie – MM. BERRUYER Gilbert – SIMIEN Guy.

EXCUSÉS ou ABSENTS : M. GERMAIN Bernard - Mme. BESSIERE Annie - M. CROISIER Yannick
Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 40

Monsieur le Maire propose de valider le compte-rendu du Conseil du 24 janvier 2007.

→ Avis favorable du Conseil

URBANISME

- Permis de Construire :

- M. L'Hôte – Route de la Feyta – Construction d'un garage attenant à la maison d'habitation.

- Certificats d'Urbanisme :

- M. Berruyer – Route de Bourgeonnière – Demande pour savoir si une parcelle est constructible.

- Projet de vente d'une parcelle :

- Vente d'une parcelle communale sise au lotissement Merlière. (une étude sera à faire effectuer par les acquéreurs)

La commission a donné un avis favorable à tous ces projets.

→ Avis favorable du Conseil sur tous ces projets

PREPARATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LE P.L.U.

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier et se réjouit de l'accueil réservé au PLU par les différentes administrations. Tous les avis ont été favorables sans réserves hormis quelques modifications techniques demandées par la Préfecture et la révision de quelques points de détails demandée par la DDA .

Le Cabinet Latuilerie sera contacté pour modifications et reprises des quelques points posant problème.

Monsieur le Maire précise en outre qu'il faudra prendre en compte les premières études du Schéma d'Assainissement pour préparer le futur, les premières solutions proposées étant à affiner.

Il prévient également que la Commune pourra faire jouer le droit de préemption dès la conclusion finale du PLU.

PROJET DE LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les éléments concernant le projet de lotissement par la société SAFILAF (conseils des 3 mars et 5 mai 2006). Il rappelle l'importance financière de ce projet pour la Commune : autofinancement des investissements, augmentation à venir de la population et augmentation associée des recettes et taxes d'habitation. Il fait l'historique des projets d'avant-contrat et des diverses modifications qui y ont été apportées.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de lui donner mandat pour signer :

- le compromis de vente pour une parcelle de terrain d'environ 25 200 m² au prix principal forfaitaire net vendeur de 18€ HT/m², soit 453 600 €.
- la promesse de vente pour une parcelle de terrain d'environ 41 920 m² au prix principal forfaitaire net vendeur de 18 € HT/m², soit 754 560 €.
- et tous les actes définitifs à venir concernant ces ventes.

→ Avis favorable du Conseil

BUDGET COMMUNAL 2007

Monsieur le Maire expose au Conseil l'esprit dans lequel la commission a abordé l'élaboration du budget 2007.

Il donne une information sur l'application des contrats territoriaux et les différences qu'il y aura dans l'avenir pour réaliser les projets communaux.

Il expose que ce budget 2007, budget de quasi-fin de mandat, devra tenir compte du fait qu'un certain nombre de dépenses liées à l'exécution des projets devront être mises à exécution dès cette année alors que l'encaissement des subventions liées à ces mêmes projets n'interviendra qu'en 2007/2008 et le retour de TVA en qu'en 2009.

Les objectifs à atteindre seront donc :

- Poursuite des projets en cours de réalisation et accomplissement des projets déjà prévus.
- Poursuite de l'ajustement des moyens en personnels.
- Economies à dégager sur les dépenses de fonctionnement.

INFORMATION SUR LA T.P.U

-Monsieur le Maire informe le Conseil sur le vote de la TPU par le Conseil Communautaire de la CCPC et sur les conséquences financières sur les budgets communaux.

-Il réitère son souhait que le prochain pas sur le chemin de l'intercommunalité soit la prise en charge par la Communauté de Communes des charges financières de l'Office de Tourisme qui, à ce jour, étend ses actions sur les communes de la Communauté mais est toujours en charge de la seule commune de Roybon.

DIVERS

PISTE COMMUNALE DES AVENIERES

Monsieur le Maire expose au Conseil que le petit chemin existant étant trop étroit pour l'aménagement de la piste, il y aurait lieu de reprendre une bande de terrain à monsieur Marcel Ageron. Il expose qu'un accord amiable sous forme de convention a été préparé avec monsieur Ageron et l'ONF afin de permettre cette reprise et donc la construction de la piste forestière. Cette convention prévoit la cession gratuite de cette bande de terrain contre le droit à circulation pour monsieur Ageron sur la future piste.

Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à signer cette convention.

→ Avis favorable du Conseil

GROUPE SCOLAIRE

Monsieur daniel Postic expose au Conseil l'état des travaux. Le temps clément de cet hiver a permis de bien avancer les travaux de gros-œuvre. Les travaux d'aménagement intérieurs sont commencés dans l'aile maternelle, l'aile élémentaire et l'aile restauration/salle polyvalente sont en cours de couverture, la maçonnerie est en cours d'achèvement sur le noyau d'accueil. L'architecte travaille toujours pour une ouverture de l'équipement à la rentrée des classe de septembre. Compte-tenu des aléas toujours possible, on ne peut s'engager à respecter le calendrier et si des retards intervenaient, l'ouverture pourrait être remise à la rentrée suivant les congés de Toussaint.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer sur des propositions d'avenants concernant des travaux supplémentaires ou des modifications de travaux :

- Maçonnerie (Ent^{se} Arrigoni) : + 3856,72 € TTC

→ Avis favorable du Conseil

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour confier au Centre de Gestion la consultation et le renouvellement du contrat d'assurance groupé des risques statutaires (validation pour 3 ans).

→ Avis favorable du Conseil

ETUDE DE REQUALIFICATION DE LA ZONE DE LOISIRS

-Monsieur Serge Second rend compte au Conseil de l'ouverture des plis et de la présentation en commission des offres présentées :

ARCANE ARCHITECTE :	12.150 € HT
ALP'ETUDES	5.180 € HT
SQUARE PAYSAGES	25.000 € HT
SOGREAH	22.504 € HT
ONF/BURGEAP	26.625 € HT

-Considérant la qualité du dossier, la commission a retenu la proposition du cabinet ONF / BURGEAP.

-Monsieur le Maire propose au Conseil de valider la proposition de la commission et de délibérer pour attribuer à la société ONF/BURGEAP la mission d'étude de requalification de la zone de loisirs, sous réserve de l'aboutissement d'une négociation de prix en cours.

→ Avis favorable du Conseil

-Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour l'autoriser à déposer auprès du FRACET une demande de subvention concernant le financement de cette étude : 50 % de subvention avec un plafond de subvention de 15 245 €.

→ Avis favorable du Conseil

PROJET D'ETABLISSEMENT D'ENTREPRISE

-Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande d'implantation de la société ECOPSI à l'étude sur la Communauté de Communes (sur la zone de Marciholes).

- L'implantation de cette société pratiquant l'extraction du tanin du châtaignier pourrait entraîner la création d'une quinzaine d'emplois.(plus cogénération).
- Cette société exploiterait des bois issus des forêts du secteur Chambaran Bonnevaux et demande dès à présent aux collectivités de se positionner par rapport à leurs possibilités de vente de bois communaux.
- Un état des possibilités sur Roybon a été demandé auprès de l'ONF.

ACHAT DE TERRAINS

- ❖Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un accord serait possible avec Monsieur Gérard Lambert quant à la cession progressive —par morceau et au fur et à mesure des besoins— d'une parcelle de 2,4 ha (classement en Za en cours dans PLU)
- Monsieur Lambert serait prêt à vendre dès à présent la quantité de terrain nécessaire à l'aboutissement du projet de l'entreprise Perraud (Implantation d'un centre de formation).
- L'estimation des domaines se monte à 2 € le m².
- Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de lui permettre de poursuivre les négociations concernant cet achat de terrain.

→ Avis favorable du Conseil

- ❖Monsieur le Maire expose au Conseil les intentions en cours concernant l'achat de deux parcelles de terrain appartenant à Mme. Hélène Lambert (succession).
- La Commune va demander une estimation de prix aux Domaines, suite à un courrier du notaire.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Bail de la Station service**: Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un bail commercial serait finalement préférable à un système de location-vente (simplicité de la procédure). En attendant l'établissement définitif du bail, le fonctionnement de la première année sera validé sous forme d'une Convention Précaire.
- **Projet Eolien** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une visite sera organisée le 17 mars à l'attention des Conseillers et des riverains du projet local Ventura sur le tout récent parc éolien de Saint-Uze / Beausemblant (6 machines de 2 MW).
- **Bâtiment préfabriqué de l'Ecole Maternelle** : suite à une demande du Conseil Général à propos du renouvellement ou de la cessation du bail de location du préfabriqué de l'école maternelle, Monsieur le Maire expose au Conseil que ce bâtiment contient des éléments en amiante et que son démontage occasionnerait sans nul doute des frais importants. Il expose que la Commune a de ce fait proposé la reprise de ce bâtiment pour l'Euro symbolique.
- **Parking de la bibliothèque** : Monsieur René Choc explique que le propriétaire, monsieur Chirouze, a signé les documents de bornage, que les prix des travaux ont été conservé malgré le dépassement des dates et que suite à une réunion prévue le 12 mars, les travaux pourront commencer.
- **Projet Galets-Jade** : Monsieur le Maire expose au Conseil le projet Galets-Jade initié par le Théâtre du Nez pour animer le village à l'occasion des festivités du 14 juillet 2007. Il expose son souhait que l'on revienne à un "vrai" Comité des Fêtes, émanation des associations existantes qui aurait pour simple fonction de coordonner leurs actions.
Il annonce qu'une nouvelle réunion pour la formation d'un tel comité aura lieu le 20 mars.

Après avoir rappelé la prochaine réunion pour le jeudi 29 mars à 18h 30, Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h 30.